

Est-ce que ce serait un problème bien difficile de combler dans le Trésor le vide ainsi causé ? Je ne prétends pas être un financier, mais d'après les seules lois du sens commun et de l'expérience que nous avons eue même dans la session actuelle, est-ce un problème bien difficile d'enlever des taxes d'une main et de les réimposer de l'autre ? Mon honorable ami, le ministre des finances, il y a quelques jours, d'une main enlevait des millions de taxes sur les sucres et de l'autre les imposait sur les spiritueux, sur le tabac et sur la bière. Il me semble que j'aurais pu faire la même chose tout aussi bien que lui. Mais mon honorable ami dira que ce n'est pas tout ce que nous perdrons, que nous perdrons beaucoup plus ; que nous achèterions davantage des États-Unis ; que nous achèterions des États-Unis des marchandises que nous achetons aujourd'hui des autres nations ; que ces marchandises sont aujourd'hui sujettes aux droits de douane, et que sous le régime de la réciprocité illimitée, elles en seraient exemptes. D'accord ; à combien se monterait le total ? Mon honorable ami ne peut pas le dire, je ne puis pas le dire non plus. Mais voici la base de la réciprocité illimitée ; si cette base-là n'est pas exacte, notre politique est fautive. La base de la réciprocité illimitée, c'est qu'elle produirait au Canada le même degré de prospérité qu'aux États-Unis, et qu'alors situés économiquement au même point que les Américains, nous n'aurions pas plus de difficulté à prélever le revenu qui nous serait nécessaire avec les droits de douane et d'accise que les Américains eux-mêmes. Ils prélèvent leur revenu uniquement avec la douane et l'accise. Nos difficultés ne seraient pas plus considérables que celles des Américains, et les mêmes résultats prévaudraient autant d'un côté de la frontière que de l'autre. Toutes les objections disparaissent du moment qu'elles sont soumises à un examen critique. La seule objection sérieuse qui puisse être présentée contre le régime de la réciprocité illimitée est une objection que j'ai quelquefois entendue dans la bouche d'hommes d'affaires. J'ai entendu faire cette objection que la réciprocité illimitée produirait une profonde perturbation dans le commerce du pays. J'admets que ce serait là une objection sérieuse si la réciprocité illimitée devait être établie du jour au lendemain sans avis préalable ; mais notre intention lorsque nous négocions un traité sera d'agir comme des hommes prudents, de donner à tous les intéressés d'avance, une notification amplement suffisante d'arranger les choses de manière à ce que le traité vienne en force à des périodes graduelles, d'après une échelle déterminée, afin d'éviter autant que possible de venir en conflit avec des intérêts existants ; et dans de telles conditions, je ne crois pas que l'on s'en craindra.

Il y a quelques jours passés, l'honorable député de Muskoka, que je regrette de ne pas voir à son siège, nous faisait cette remarque que la politique de réciprocité illimitée était le seul article de notre programme. Il en exprimait presque du regret et il ajoutait : " Que ferez-vous si vous faillissez dans vos efforts ! " Je n'admets pas que nous puissions faillir. La vérité et la justice doivent finir par prévaloir, et la politique que nous soutenons est fondée sur la vérité et sur la justice. Nous ne faillirons pas. Mais après tout supposons pour un instant, que les États-Unis ne voudraient pas traiter avec nous comme des hommes honorables ; supposons pour un instant qu'ils seraient disposés à être arrogants, à exiger de nous des sacrifices incompatibles avec notre honneur ; alors que ferions-nous ? Dans ce cas-là nous serions obligés de prendre une attitude nouvelle, et je dis à l'honorable député de Muskoka et aux hommes de son école, parlant du moins pour moi individuellement, que dans ce cas, je serais prêt à considérer le principe de la Ligue Commerciale de l'Empire, *United Empire Trade League*, j'avoue aujourd'hui que je n'ai pas confiance dans ces principes, dans le projet de la "*United Empire Trade League*" par la raison que ce projet fait de l'allégeance politique la base de relations commerciales. Notre politique à nous repose sur la base des intérêts commerciaux, et cette base est certainement à tous les points de vue, la plus raisonnable. Voilà en somme quelles sont les objections qui nous sont faites journellement. Tous les jours nous sommes assaillis, tous les jours nous sommes dénoncés, mais ni les assauts, ni les dénonciations ne nous feront dévier d'un seul pas de la voie qui, à nos yeux, est la voie droite. Le Canada a des droits et le Canada a des intérêts ; en adoptant notre politique nous n'avons oublié ni les uns ni les autres. Nous n'avons oublié ni les droits ni les intérêts de l'Angleterre. Nous exigeons tous les droits qui sont dus à notre virilité nationale ; aux États-Unis, nous ne concéderons pas un seul iota de notre honneur national. Cette double considération est la pensée qui nous inspire ; c'est la colonne de nuées pendant le jour, la colonne de feu pendant la nuit, qui nous guide dans la lutte que nous avons entreprise, et qui nous conduira au but.